



**KPMG Entreprises  
Lorraine**  
2, rue Pierre Simon de Laplace  
BP 65811  
57078 Metz Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)3 87 39 94 94  
Télécopie : +33 (0)3 87 63 29 96  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# *Association AEIM - ADAPEI 54*

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019  
Association AEIM - ADAPEI 54  
6 allée de Saint-Cloud - 54600 Villers-Lès-Nancy  
*Ce rapport contient 5 pages*  
Référence : DL-CS



**KPMG Entreprises  
Lorraine**  
2, rue Pierre Simon de Laplace  
BP 65811  
57078 Metz Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)3 87 39 94 94  
Télécopie : +33 (0)3 87 63 29 96  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association AEIM - ADAPEI 54**

Siège social : 6 allée de Saint-Cloud - 54600 Villers-Lès-Nancy

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association AEIM - ADAPEI 54,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AEIM – ADAPEI 54 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration arrêté le 28 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport financier relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 2 juillet 2020

KPMG Entreprises  
*Département de KPMG S.A.*



Sandrine Demesse  
Associée

## BILAN 2019 (En €)

ACTIF	MONTANT BRUT 2019	AMORT & PROV 2019	MONTANT NET 2019	MONTANT NET 2018
ACTIF IMMOBILISE				
<b>1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>				
Frais d'établissement	513,76	513,76	0,00	0,00
Avances et acomptes	14 533,87		14 533,87	12 887,47
Autres immobilisations incorporelles	1 466 009,46	1 377 613,19	88 396,27	89 848,92
<b>2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>				
Terrains	4 564 581,91	689 604,11	3 874 977,80	2 482 887,21
Constructions	63 662 236,43	34 831 114,86	28 831 121,57	19 726 878,12
Installations techniques, matériels et outillage	13 916 625,29	11 276 244,52	2 640 380,77	2 330 791,72
Autres immobilisations corporelles	7 642 632,29	5 842 341,20	1 800 291,09	1 709 519,72
Immobilisations corporelles en cours	1 957 219,29		1 957 219,29	8 888 235,12
Avances et acomptes	15 157,53		15 157,53	34 729,62
<b>3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (a) :</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	589 850,74		589 850,74	489 850,74
Prêts	339,00		339,00	459,00
Autres immobilisations financières	179 368,75	1 784,40	177 584,35	193 807,17
<b>TOTAL I (1 À 3)</b>	<b>94 009 068,32</b>	<b>54 019 216,04</b>	<b>39 989 852,28</b>	<b>35 959 894,81</b>
ACTIF CIRCULANT				
<b>4. STOCKS ET EN COURS :</b>				
Matières premières et fournitures	1 873 580,14	125 166,10	1 748 414,04	2 160 499,83
Autres approvisionnements				0,00
En-cours de production (biens et services)	29 443,56	3,70	29 439,86	42 972,02
Produits intermédiaires et finis	613 130,71	56 418,58	556 712,13	663 266,07
Marchandises	13 885,28		13 885,28	11 853,18
<b>5. AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>	<b>85 899,73</b>		<b>85 899,73</b>	<b>70 969,36</b>
<b>6. CREANCES (b) :</b>				
Créances redevables et comptes rattachés	2 867 941,58	537 253,15	2 330 688,43	2 035 383,27
Créances clients et comptes rattachés	3 097 601,94	53 822,50	3 043 779,44	3 878 622,51
Autres créances	1 495 714,44	131 016,25	1 364 698,19	1 994 010,56
<b>7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>12 343 403,93</b>	<b>130 754,13</b>	<b>12 212 649,80</b>	<b>14 204 186,54</b>
<b>8. DISPONIBILITES</b>	<b>34 712 167,38</b>		<b>34 712 167,38</b>	<b>27 431 779,66</b>
<b>9. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (b)</b>	<b>312 939,55</b>		<b>312 939,55</b>	<b>314 983,88</b>
<b>TOTAL II (4 À 9)</b>	<b>57 445 708,24</b>	<b>1 034 434,41</b>	<b>56 411 273,83</b>	<b>52 808 526,88</b>
<b>10. CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES III</b>			0,00	0,00
<b>11. PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS IV</b>			0,00	0,00
<b>12. ECART DE CONVERSION (ACTIF) V</b>			0,00	0,00
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>151 454 776,56</b>	<b>55 053 650,45</b>	<b>96 401 126,11</b>	<b>88 768 421,69</b>
(a) Dont à moins d'un an :	49 331,46			
(b) Dont à moins d'un an :	7 061 282,99			

## BILAN 2019 (En €)

PASSIF	COMPTES ANNUELS 2019	COMPTES ANNUELS 2018
<b>1. FONDS PROPRES</b>		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	21 898 956,15	21 827 199,85
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE :	0,00	0,00
RESERVES :		
Excédents affectés à l'investissement	12 547 774,08	11 456 918,27
Réserve de Trésorerie	1 728 238,47	1 728 238,47
Autres réserves	10 780 852,09	9 642 716,17
REPORT A NOUVEAU (gestion propre)	11 875 434,79	13 145 596,28
RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEURS	658 964,16	143 747,47
DEPENSES REFUSEES PAR L'AUTORITE DE TARIFICATION	-877 874,60	-877 874,60
DEPENSES NON OPPOSABLES AU TIERS FINANCEURS	-3 948 502,76	-3 921 010,41
RESULTAT DE L'EXERCICE (Gestion Propre)	298 100,31	-246 110,74
RESULTAT DE L'EXERCICE (Gestion Contrôlée)	3 273 408,22	1 828 748,06
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS NON RENOUELABLES	2 325 122,49	1 883 094,05
PROVISIONS REGLEMENTEES :		
Trésorerie	136 332,62	136 332,62
Autres	3 368 011,02	3 175 774,41
<b>TOTAL I (1)</b>	<b>64 064 817,04</b>	<b>59 923 369,90</b>
<b>2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	201 479,25	28 474,00
Provisions pour risques	68 414,14	55 134,14
<b>3. FONDS DEDIES</b>	3 279 247,88	3 546 303,17
<b>TOTAL II (2+3)</b>	<b>3 549 141,27</b>	<b>3 629 911,31</b>
<b>4. DETTES (c)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (d)	15 906 513,40	10 521 420,21
Emprunts et dettes financières divers		45 367,40
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	468,90	144,24
Redevables créditeurs	16 278,22	511 796,83
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 230 459,05	3 689 305,56
Dettes sociales et fiscales	8 159 038,06	8 439 225,57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	780 104,05	1 290 365,44
Autres dettes	567 718,54	641 575,14
<b>5. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (c)</b>	126 587,58	75 940,09
<b>TOTAL III (4 ET 5)</b>	<b>28 787 167,80</b>	<b>25 215 140,48</b>
<b>6. ECART DE CONVERSION (PASSIF) IV</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL PASSIF (I +II+III+IV)</b>	<b>96 401 126,11</b>	<b>88 768 421,69</b>
(c) Dont à plus d'un an : .....	13 814 073,72	9 865 707,30
Dont à moins d'un an : .....	14 973 094,08	15 349 433,18
(d) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : .....	0,00	0,00

# COMPTE DE RÉSULTATS 2019 (En €)

CHARGES	COMPTES ANNUELS 2019	COMPTES ANNUELS 2018
<b>1. CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES	104 375,85	206 108,00
VARIATION DE STOCKS (2)	-2 032,10	-455,06
<i>Sous Total a</i>	<i>102 343,75</i>	<i>205 652,94</i>
ACHATS STOCKES DE MATIERES PREMIERES	7 511 830,86	10 923 241,69
VARIATION DE STOCKS (2)	461 007,14	-352 660,88
ACHATS STOCKES AUTRES APPROVISIONNEMENTS		
VARIATION DE STOCKS (2)		
ACHATS NON STOCKES MAT.PREMIERES & FOURNITURES	3 832 702,82	3 864 840,63
<i>Sous total b</i>	<i>11 805 540,82</i>	<i>14 435 421,44</i>
SERVICES EXTERIEURS	16 790 018,06	17 238 650,33
IMPOTS TAXES VERSEMENTS ASSIMILES	3 510 791,27	2 538 530,68
CHARGES DE PERSONNEL	63 384 168,11	64 368 248,55
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	3 709 767,19	3 358 842,55
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS		
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	114 267,88	91 641,84
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	217 379,25	52 514,14
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 814,47	24 002,76
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>99 659 090,80</b>	<b>102 313 505,23</b>
<b>2. CHARGES FINANCIERES</b>		
INTERET DES EMPRUNTS	303 728,78	246 090,50
AUTRES CHARGES FINANCIERES	9 439,08	12 299,81
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	85 830,03	188 650,28
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>398 997,89</b>	<b>447 040,59</b>
<b>3. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
SUR OPERATIONS DE GESTION	85 492,66	161 168,08
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	22 803,53	8 220,62
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	269 590,00	115 295,11
DOTATIONS AUX AUTRES PROVISIONS		
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 337,69	3 174,99
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>417 223,88</b>	<b>287 858,80</b>
<b>4. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>534 023,50</b>	<b>2 478 051,87</b>
<b>5. IMPOT SUR BENEFICE ET ASSIMILES</b>	<b>31 988,00</b>	<b>41 114,00</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>101 041 324,07</b>	<b>105 567 570,49</b>
<b>6. SOLDE CREDITEUR = EXCÉDENT</b>	<b>4 418 200,67</b>	<b>2 833 026,59</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>105 459 524,74</b>	<b>108 400 597,08</b>
Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier	101 000,58	147 384,00
Redevances de crédit-bail immobilier	120 022,14	116 619,50



# COMPTE DE RÉSULTATS 2019 (En €)

PRODUITS	COMPTES ANNUELS 2019	COMPTES ANNUELS 2018
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
VENTES DE MARCHANDISES	332 094,34	791 235,26
PRODUCTION VENDUE :	16 145 391,94	18 985 106,89
PRODUITS DES TARIFICATIONS	65 763 023,34	64 749 399,93
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	1 479 744,46	1 411 969,65
<i>sous total a</i>	<i>83 720 254,08</i>	<i>85 937 711,73</i>
PRODUCTION STOCKEE	-99 004,68	216 508,70
PRODUCTION IMMOBILISEE	25 166,62	17 252,57
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION et PARTICIPATIONS	331 699,75	290 938,95
COMPENDEMENT DE REMUNERATION	15 561 762,00	15 002 313,76
REPRISE SUR PROVISIONS et AMORTISSEMENTS	172 788,89	297 700,45
TRANSFERTS DE CHARGES	287 275,57	122 306,44
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 888 907,03	2 119 895,73
COTISATIONS	96 966,02	97 993,22
<i>sous total b</i>	<i>18 265 561,20</i>	<i>18 164 909,82</i>
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>101 985 815,28</b>	<b>104 102 621,55</b>
<b>2. PRODUITS FINANCIERS</b>		
REVENU VALEURS MOBILIERES & PRODUITS ACTIFS IMMOBILISES		
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	311 823,42	383 348,33
PRODUITS NETS/CESSION VALEURS MOBILIERES PLAC.		20,41
REPRISE SUR PROVISIONS	143 726,18	56 852,29
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>455 549,60</b>	<b>440 221,03</b>
<b>3. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
SUR OPERATION DE GESTION (dont exercices antérieurs)	829 685,35	740 997,79
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	32 475,95	23 557,43
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREES AU CPTÉ RESULTAT	120 974,83	112 798,78
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	303 001,55	10 621,07
REPRISES SUR PROVISIONS	77 353,39	50 317,41
TRANSFERT DE CHARGES	6 897,86	
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 370 388,93</b>	<b>938 292,48</b>
<b>4. REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>801 078,79</b>	<b>1 669 072,75</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>104 612 832,60</b>	<b>107 150 207,81</b>
<b>5. SOLDE DEBITEUR = DÉFICIT</b>	<b>846 692,14</b>	<b>1 250 389,27</b>
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5)</b>	<b>105 459 524,74</b>	<b>108 400 597,08</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>3 571 508,53</b>	<b>1 582 637,32</b>
+ OU - REPRISE DES RESULTATS DES EXERCICES ANTERIEURS	645 168,74	673 520,96
+ OU - VARIATION DES CONGES PAYES (gestion contrôlée)	-256 488,23	27 492,35
+ REPRISE RESERVE DE COMPENSATION	102 937,53	90 520,41
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>4 063 126,57</b>	<b>2 374 171,04</b>



# SOMMAIRE

## A/ - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- 1 - Événements principaux de l'exercice
- 2 - Principes, règles, méthodes comptables et dérogations.

## B/ - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### BILAN ACTIF

- 3 - Autres immobilisations incorporelles
- 4 - Immobilisations corporelles - amortissements pour dépréciation
- 5 - Mouvements de l'actif immobilisé
- 6 - Locaux de fonctionnement
- 7 - Crédit-bail
- 8 - Évaluation des stocks consommés
- 9 - Évaluation des stocks fabriqués
- 10 - Créances - classement par échéance - détermination des dépréciations
- 11 - Produits à recevoir
- 12 - Valeurs mobilières de placement
- 13 - Charges constatées d'avance

### BILAN PASSIF

- 14 - Fonds associatifs sans droit de reprise
- 15 - Réserves - Tableau de variation des réserves
- 16 - Résultat sous contrôle de tiers financeurs (RAN)
- 17 - Résultat de l'exercice gestion contrôlée
- 18 - Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables
- 19 - Provisions réglementées
- 20 - État des provisions et des fonds dédiés à la clôture de l'exercice
- 21 - Fonds dédiés
- 22 - Dettes - classement par échéance - congés payés

## C/ - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

- 23 - Achats et ventes de marchandises
- 24 - Ventilation du chiffre d'affaires
- 25 - Subventions d'exploitation
- 26 - Aides aux postes Personnes Handicapées
- 27 - Autres produits de gestion courante
- 28 - Transferts de charges d'exploitation
- 29 - Informations diverses
- 30 - Résultat exceptionnel
- 31 - Formation du résultat

## D/ - ENGAGEMENTS

- 32 - Engagements pris en matière de retraite
- 33 - Rémunérations
- 34 - Sûretés réelles accordées
- 35 - Crédit-bail

## E/ - AUTRES INFORMATIONS

- 36 - Fonds des Majeurs Protégés

## F/ - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RES-SOURCES COLLECTÉES

- 37 - CER Opération Brioches

## A/ - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

### Note n° 1 : Événements principaux de l'exercice

- › **Acquisition bâtiment** : Signature de l'acte de vente le 30 juillet 2019 pour l'acquisition des bâtiments BEKA France afin de regrouper les ESAT de Briey et de Piennes sur le même site.
- › **Foyer Arc en Ciel et foyer les Saulniers (St-Nicolas-de-Port)**: Poursuite des travaux de réhabilitation des bâtiments existants du Foyer Arc en Ciel, encours 2019 pour 1 885 K€. Les travaux de délocalisation du foyer les Saulniers sur le site du Foyer Arc en Ciel se sont achevés le 13 janvier 2019.
- › **Achèvement du foyer COLLON (Briey)** : Les travaux du nouveau Foyer Collon (avec convention de mise à disposition à l'OHS pour son ITEP) sur le site de l'Hôpital Stern débutés en 2017 se sont achevés en février 2019. Les résidents ont intégré leur nouvel établissement à partir du 8 février 2019.
- › **Internat IME les Trois Tilleuls (Chenières)** : L'internat de 15 places sur le site de l'IME les 3 Tilleuls a ouvert ses portes en novembre, les premiers pensionnaires ont pu prendre possession des lieux à partir du 27 novembre 2019.
- › **Audit et accompagnement dans le cadre d'optimisation des coûts** : Afin d'optimiser sa politique d'achats, l'AEIM se dirige vers une mutualisation de ses moyens. Pour ce faire, elle a fait le choix de se faire assister par un prestataire externe (audit, organisation des mises en concurrence, appui à la contractualisation). Pour en faciliter la gestion et le suivi, un dossier «ACHATS MUTUALISES» a été créé, permettant de faire le lien entre les gains associés et les coûts de la prestation.
- › **Fiscalité** : L'AEIM a souhaité réinterroger ses pratiques en matière de fiscalité et en particulier les conditions d'application de la TVA. Elle est accompagnée par un prestataire externe (suite à appel d'offres). De nouvelles règles seront étudiées et mises en œuvre en 2020. La régularisation annuelle de taxe sur les salaires a déjà été prise en compte sur cet exercice.
- › **SIRH** : Les premiers travaux d'analyse et la formalisation du cahier des charges du Système d'Information des Ressources Humaines ont commencé en 2019 et vont se poursuivre sur l'exercice 2020 (engagement de charges particulières sur le siège en lien avec des fonds dédiés). L'appel d'offre a été lancé sur 2019.
- › **Gestion des stocks en ESAT** : Afin de sécuriser la gestion et la comptabilisation des stocks sur la gestion de production, l'Association a sollicité un audit accompagnement qui a démarré en 2019 et s'achèvera en 2020 avec une procédure révisée. En 2019 cet accompagnement a permis la migration de l'établissement de l'ESAT de Villers la montagne sur un nouveau système d'information (CEGID) avec reprise des stocks au 31/12/2019.
- › **Événements postérieurs à la clôture** :
  - **Annulation partielle du décret 2018-767 du 31/08/2018 relatif à la participation des personnes protégées au coût de leur mesure de protection** :

Le Conseil d'Etat, par décision du 12 février 2020 a décidé d'annuler le 1° de l'article R 471-5-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) qui correspond à la première tranche de

participation du barème pour les personnes ayant des revenus supérieurs à l'AAH. Dans sa décision, le Conseil d'Etat considère qu'il y a rupture d'égalité entre la personne qui perçoit exclusivement le montant de l'allocation adulte handicapé (AAH) et qui est exonérée de participation financière et celle dont les revenus sont juste supérieurs à l'AAH qui va devoir payer une participation (de plus de 5 euros par mois pour un euro au-dessus de l'AAH en 2019). En vu de maintenir le niveau de financement des MJPM et se conformer à la décision du Conseil d'Etat, un nouveau décret sera publié modifiant en ce sens le barème de participation et fixera le principe acquis de la franchise de l'AAH quelle que soit la tranche concernée. Pour le futur, il serait prévu une augmentation des tranches 2 et 3 qui passeraient de 8,5 % à 10 %, et de 20 % à 23 %. La dernière tranche resterait à 3 % (publication prévue courant juin 2020). L'annulation de cette disposition a également un effet rétroactif, les prélèvements effectués sur cette tranche de revenus depuis le 1er septembre 2018 sont illégaux. Des régularisations concernant les émoluments perçus par personnes protégées en 2018 et 2019 pourraient être opérées ultérieurement. Les montants inscrits au titre des produits liés à la participation des usagers et du financement public pour 2018 et 2019 ne seront pas impactés. Il n'y a donc pas de conséquences sur les comptes 2018 et 2019 qui n'ont pas lieu d'être modifiés. Le remboursement des personnes protégées s'opèrerait sur des crédits spécifiques, délégués à la DDCS.

#### ▪ Situation au regard du COVID-19 :

La crise sanitaire liée au COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019. Cet événement n'a donc pas impacté le bilan et le compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Les conséquences attendues en 2020 pour l'AEIM sont de plusieurs natures :

- Achats supplémentaires :

- équipements et matériels de gestion de crise : EPI (masques, lunettes, charlottes, blouses, sur blouses,...), gel hydro alcoolique, thermomètres, séparations de tables, poubelles,
- produits d'entretien en particulier produits désinfectants
- prestations : restauration (nouvelle organisation des services), transports (transports des usagers en déconfinement), contrats DASRI (pour des établissements non médicalisés),...

- Impacts sur l'activité, fermetures d'établissements : Les accueils de jour, les accueils temporaires et les activités de production ont été suspendus durant la période de confinement et en reprise progressive à compter du 11/05/2020. Les personnes habituellement accueillies en ESAT et en FHESAT ont été accueillies en continu en foyer. En conséquence le niveau d'activité a diminué de manière importante durant la période de confinement et augmente progressivement depuis le 11/05/2020, amenant un décalage avec le niveau d'activité prévisionnel. Les foyers ont été confinés (impact sur les organisations et sur les moyens requis).

- Impacts sur le personnel : l'association a subi un taux d'absentéisme de 20,54% en avril 2020. Un redéploiement des moyens à l'interne de l'association a été opéré entre les établissements. L'association n'a pas eu recours à l'activité partielle (hormis pour l'entreprise adaptée).

- Impacts prime «COVID» : en tant qu'association gestionnaire d'établissements médico-sociaux, l'AEIM a accordé une prime «COVID» à ses salariés.



- Impacts sur les produits : la dotation globale est maintenue indépendamment du niveau d'activité et les rémunérations des travailleurs handicapés ont été prises en charge à 100% par l'Etat, malgré l'absence d'activité. L'impact sur les produits se situe sur la participation des usagers non accueillis et sur la non réalisation de chiffre d'affaires. La difficulté à reprendre les activités de production après le déconfinement (lié à la vulnérabilité des travailleurs handicapés) amène un risque lié au non respect des engagements contractuels avec des clients.

L'association devrait bénéficier des différentes mesures d'aides spécifiques gouvernementales liées au Covid19 pour le secteur social et médico-social. L'impact financier total sur les comptes 2020 de l'évènement COVID 19 n'a pas pu faire l'objet d'une estimation à la rédaction des annexes.

## Note n° 2 : Principes, règles, méthodes comptables et dérogations

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont en conformité avec les dispositions de l'instruction comptable M22 qui a fait l'objet de l'arrêté du 10 novembre 2008 après l'avis favorable du Conseil National de la Comptabilité : Avis 2007-5 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M 22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n° 99-01 et ANC n°2014-03.

Le plan de comptes applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux est inscrit dans l'arrêté du 19 décembre 2018 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les contributions volontaires reçues par l'Association sont valorisées et comptabilisées de la façon suivante :

- contributions reçues en espèces : selon la volonté du donateur, le don est considéré soit comme un apport, soit comme un produit exceptionnel.
- donation et legs de biens amortissables : l'immobilisation reçue est comptabilisée à l'Actif du Bilan pour la valeur portée dans l'acte de libéralité. Le don est considéré comme un apport (porté en fonds associatif, au Passif du Bilan).
- apport en travail des bénévoles : il n'est pas comptabilisé.
- apport en travail des maîtres agréés : il n'est pas comptabilisé.
- locaux mis gratuitement à disposition : leur valeur locative n'est pas estimée. Il n'est comptabilisé ni charges, ni produits.

Les contributions volontaires données à titre gratuit ne sont ni valorisées, ni comptabilisées



## B/ - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### BILAN ACTIF

#### Note n° 3 : Autres immobilisations incorporelles

Elles sont constituées principalement par des logiciels :

- › paie, comptabilité, facturation, bureautique, gestion de la production
- › gestion du fichier des familles et personnes handicapées

#### Note n° 4 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

IMMOBILISATIONS	MODE	DURÉE
Constructions	linéaire	20 à 50 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	linéaire	10 ans
Matériel de transport	linéaire	1 à 5 ans
Matériel informatique	linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de Bureau	linéaire	10 ans

Les immobilisations acquises par les Instituts Médico-Professionnels avec les fonds collectés sur la taxe d'apprentissage restent propriété de l'État, bien qu'elles figurent au bilan de l'A.E.I.M. au 31 décembre 2019, pour 1 109 000,73 euros.

#### Note n° 5 : Mouvements de l'actif immobilisé (En €)

IMMOBILISATIONS BRUTES	VALEUR BRUTE DÉBUT EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE
Frais d'établissement	15 696,60		15 182,84		513,76
Avances et acomptes	12 887,47	2 546,40		-900,00	14 533,87
Autres incorporelles	1 386 046,72	79 962,74			1 466 009,46
<b>TOTAL INCORPORELLES</b>	<b>1 414 630,79</b>	<b>82 509,14</b>	<b>15 182,84</b>	<b>-900,00</b>	<b>1 481 057,09</b>
Terrain	3 128 175,36	1 416 727,32		19 679,23	4 564 581,91
Construction	52 685 586,25	1 232 937,50	555 694,85	10 299 407,53	63 662 236,43
Matériel et outillage	13 247 821,88	929 638,94	304 749,62	43 914,09	13 916 625,29
Autres corporelles	7 208 264,23	569 665,26	153 203,97	17 906,77	7 642 632,29
Immobilisations en cours	8 888 235,12	4 175 205,49	43 530,00	-11 062 691,32	1 957 219,29
Avances et acomptes	34 729,62	12 557,53		-32 129,62	15 157,53
<b>TOTAL CORPORELLES</b>	<b>85 192 812,46</b>	<b>8 336 732,04</b>	<b>1 057 178,44</b>	<b>-713 913,32</b>	<b>91 758 452,74</b>
Participations et créances	489 850,74	100 000,00			589 850,74
Prêts	459,00		120,00		339,00
Autres immob. Financière	195 591,57	9 092,96	25 315,78		179 368,75
<b>TOTAL FINANCIÈRES</b>	<b>685 901,31</b>	<b>109 092,96</b>	<b>25 435,78</b>	<b>0,00</b>	<b>769 558,49</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>87 293 344,56</b>	<b>8 528 334,14</b>	<b>1 097 797,06</b>	<b>-714 813,32</b>	<b>94 009 068,32</b>

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	CUMUL DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	CUMUL FIN EXERCICE
Amts frais d'établissement	15 696,60		15 182,84		513,76
Amts autres incorporelles	1 296 197,80	81 415,39			1 377 613,19
<b>TOTAL AMTS INCORPORELLES</b>	<b>1 311 894,40</b>	<b>81 415,39</b>	<b>15 182,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 378 126,95</b>
Amts AAI terrains-construct.	33 603 996,28	2 460 603,55	543 880,86		
Amts matériel et outillage	10 917 030,16	660 926,40	304 173,15	2 461,11	35 520 718,97
Amts autres corporelles	5 498 744,51	493 267,15	147 209,35	-2 461,11	11 276 244,52
<b>TOTAL AMTS CORPORELLES</b>	<b>50 019 770,95</b>	<b>3 614 797,10</b>	<b>995 263,36</b>	<b>0,00</b>	<b>5 842 341,20</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>51 331 665,35</b>	<b>3 696 212,49</b>	<b>1 010 446,20</b>	<b>0,00</b>	<b>54 017 431,64</b>

## Note n° 6 : Locaux de fonctionnement

Les locaux utilisés pour le fonctionnement de l'Association sont :

ADRESSE	PROPRIÉTAIRE	CONDITIONS D'OCCUPATION
SIÈGE 6 allée de Saint Cloud 54602 VILLERS LES NANCY	AEIM - Adapei 54	
SERVICE TUTÉLAIRE 4, Allée de l'Alzette 54500 VANDOEUVRE	Batigère	Location
CUISINE CENTRALE ST NICOLAS de PORT ZAC de la Croisette	Natiocrédimurs	Crédit bail
Terrain TOUL à proximité de l'IME	AEIM - Adapei 54	
IME «Georges Finance» Avenue J. Kennedy 54200 TOUL	AEIM - Adapei 54	
IME «Les Orchidées» 1, Rue Albert 1er 54150 BRIEY	AEIM - Adapei 54	
IME «Les 3 Tilleuls» CHENIERES 54720 LEXY	AEIM - Adapei 54	
IME «Raymond Carel» Place de la République 54210 ST NICOLAS de PORT Rue du Général Frère 54500 VANDOEUVRE	Conseil Départemental  AEIM - Adapei 54	Mise à disposition

ADRESSE	PROPRIÉTAIRE	CONDITIONS D'OCCUPATION
IME «Jean L'Hôte» Chemin du Harquet 54300 LUNÉVILLE	AEIM - Adapei 54	
IME «Claude Monet» Rue de l'Abbé de l'Épée 54700 PONT-À-MOUSSON	AEIM - Adapei 54	
M.A.S. «Lucien Gillet» Rue de Ludres Zac de Brabois 54500 VANDOEUVRE	AEIM - Adapei 54	
S.S.E.D. 6 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS LES NANCY Maison des services publics Avenue Albert de Briey 54150 Briey	AEIM - Adapei 54  Ville de Briey	Location
S.A.V.S 2 et 3 rue du Luxembourg 54515 VANDOEUVRE	Batigère	Location
Foyer «Les Saulniers» Rue Gabriel Péri 54110 VARANGÉVILLE	Ville de Varangéville	Location
Foyer «Émile Cibulka» 72 bis, Avenue Jean Jaurès 54230 NEUVES-MAISONS	S.L.H.	Location
Foyer «Jean Collon» 4, Avenue Clemenceau 54150 Briey	AEIM - Adapei 54	
Foyer «Résidence Haucourt St-Charles» 21A rue de la Meuse 54860 Haucourt Terrain Bâtiment Haucourt St-Charles 21C rue de la Meuse	AEIM - Adapei 54 Présence Habitat Présence Habitat	Location Location
Foyer «Maison du Pré St-Charles» 21B rue de la Meuse 54860 Haucourt Terrain Bâtiment Haucourt St-Charles Bâtiment Haucourt St-Charles	AEIM - Adapei 54 Présence Habitat AEIM - Adapei 54	Location
Foyer «La Résidence du Parc» Rue du Vieux Cours 54220 MALZÉVILLE	3F Résidence Sociale de France	Location
Foyer «Eau Vive» 40, Rue de Mainvaux 54130 ST MAX	Présence Habitat	Location





ADRESSE	PROPRIÉTAIRE	CONDITIONS D'OCCUPATION
Foyer «Les Aulnes» Rue de la Rotonde 54180 HEILLECOURT	Présence Habitat	Location
Foyer «Arc en ciel et les Saulniers» 6, rue des Clairons 54210 ST NICOLAS de PORT	Conseil Départemental	Bail emphytéotique
Foyer «Village Michelet» 305 rue Abbé de Haltebourg 54320 MAXEVILLE	AEIM - Adapei 54	
Foyer «Le Toulinois» 4 bis, Avenue Kennedy 54200 TOUL	Toul Habitat	Location
Foyer «Les Érables» 49 avenue Mozart Route de Frouard 54460 LIVERDUN	S.L.H. S.L.H.	Location Location
Foyer «La Houblonnière» rue des frères Lumière 54300 CHANTEHEUX 16-18 rue de la Résistance 54300 LUNÉVILLE	AEIM - Adapei 54  O.P.H. de Lunéville	  Location
ESAT - Foyer «Villers-la-Montagne» Zone Industrielle 54920 Villers-la-Montagne Atelier «Mécanique spécialisée»	Conseil Départemental  AEIM - Adapei 54	Convention de Gestion
ESAT «Epsilon» Z.A.C. CHANTEHEUX	AEIM - Adapei 54	
ESAT «Briey» Z.I. Côte Barry - BRIEY	AEIM - Adapei 54	
ESAT «Briey - Piennes» (en cours de regroupement) Acquisition 2019 Z.I. Côte Barry - BRIEY	AEIM - Adapei 54	
ESAT «Piennes» Z.I. La Mourière 54490 PIENNES	AEIM - Adapei 54	
ESAT «André Lanciot» 15 Av des Erables 54180 HEILLECOURT 3 Allée des Peupliers 54180 HOUEMONT	AEIM - Adapei 54  AEIM - Adapei 54	
ESAT «Val de Lorraine» Route de Frouard 54460 LIVERDUN Hangar de stockage Restauration	Conseil Départemental  AEIM - Adapei 54  AEIM - Adapei 54	Convention de Gestion



ADRESSE	PROPRIÉTAIRE	CONDITIONS D'OCCUPATION
ESAT «André Lanciot» et «A.P.U.P.» 128 impasse Clément Ader 54710 LUDRES	AEIM - Adapei 54	
ESAT «Val de Lorraine» 277 Av E. Michelet 54700 PONT-À-MOUSSON Atelier	AEIM - Adapei 54 P.A.M. SA	Mise à disposition
ESAT «Epsilon» 6 rue de la Croisette 54210 ST NICOLAS de PORT ZAC de la Croisette	AEIM - Adapei 54	
Entreprise Adaptée 2 bis rue des Marronniers 54180 HEILLECOURT Brasserie Parc Sainte-Marie 54000 NANCY Brasserie de Vandoeuvre Place du marché 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY	AEIM - Adapei 54  Ville de Nancy  Ville de Vandoeuvre	Convention de Gestion  Convention de Gestion

Les valeurs des actifs figurant au bilan constituent l'historique des équipements et sont indépendantes des valeurs vénales.

## Note n° 7 : Crédit-bail (En €)

POSTES DU BILAN	VALEUR D'ORIGINE (1)	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		VALEUR NETTE
		DE L'EXERCICE (2)	CUMULÉES (2)	
Autres immobilisations incorporelles				
Terrain	64 361,90			64 361,90
Constructions	1 365 332,24	68 266,61	1 280 045,63	85 286,61
Installations techniques Matériel et outillage	210 981,64	18 344,23	174 293,94	36 687,70
Autres immobilisations corporelles	308 417,64	62 721,28	181 947,68	126 469,96
<b>TOTAUX</b>	<b>1 949 093,42</b>	<b>149 332,12</b>	<b>1 636 287,25</b>	<b>312 806,17</b>

(1) Valeur des biens à la date de signature du contrat de crédit-bail

(2) Dotations aux amortissements qui auraient été comptabilisées si ces biens avaient été acquis et comptabilisés en immobilisations.

## Note n° 8 : Évaluation des stocks consommés

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du «prix moyen pondéré» ou selon la méthode «premier entré / premier sorti» pour deux établissements. Ils sont dépréciés en tenant compte des perspectives de ventes.



## Note n° 9 : Évaluations des stocks fabriqués

Les stocks fabriqués par les ESAT sont valorisés à 80 % ou 85% du prix de vente ou en fonction du taux d'avancement, ils sont dépréciés en fonction des perspectives de ventes.

## Note n° 10 : Créances (En €)

- Classement par échéance

CREANCES		BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE ACTIF	
			A UN AN AU +	A + D'UN AN
ACTIF IMMOBILISÉ	CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	589 850,74	0,00	589 850,74
	PRETS	339,00	120,00	219,00
	AUTRES IMMOB. FINANCIERES	179 368,75	49 211,46	130 157,29
	<b>SOUS TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>769 558,49</b>	<b>49 331,46</b>	<b>720 227,03</b>
ACTIF CIRCULANT	REDEVABLES ET COMPTES RATTACHES (1)	2 867 941,58	2 372 467,32	495 474,26
	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 097 601,94	3 090 096,17	7 505,77
	AUTRES CREANCES	1 495 714,44	1 371 409,61	124 304,83
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	312 939,55	227 309,89	85 629,66
	<b>SOUS TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 774 197,51</b>	<b>7 061 282,99</b>	<b>712 914,52</b>
	<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>8 543 756,00</b>	<b>7 110 614,45</b>	<b>1 433 141,55</b>
Prêts accordés cours exercice		0,00		
Remboursements obtenus au cours de l'exercice		120,00		

(1) : dont 495 474,26 euros : dotation globale des ESAT de 1986 non versée, en application de la circulaire ministérielle n° 86-39 du 25 Août 1986 (cette somme a été comptabilisée en dépréciation en 2016).

- Les créances sont dépréciées selon les probabilités de recouvrement de ces dernières.

## Note n° 11 : Produits à recevoir

Les facturations à établir par les I.M.E. pour l'accueil d'utilisateurs, dont la prise en charge par une Caisse d'Assurance Maladie n'était pas encore acquise au 31 décembre 2019, s'élèvent à 100 866,65 euros.

Les prestations de services en attente de facturation par les ESAT et l'Entreprises Adaptée atteignent 93 983,76 euros.

Les factures en attente de notification d'aide sociale pour les départements de la Meuse et de la Moselle représentent la somme de 134 280,88 euros.

## Note n° 12 : Valeurs mobilières de placement

Les titres financiers acquis au 31-12-2019 sont inscrits au bilan dans les comptes «valeurs mobilières de placement» pour 12 343 404 euros dont 1 201 388 d'obligations. On constate en fin d'exercice un total de plus et moins values latentes de 17 047 euros.

## Note n° 13 : Charges constatées d'avance

Ce poste concerne divers contrats relatifs à 2020 (charges externes).

## BILAN PASSIF

### Note n° 14 : Fonds associatifs sans droit de reprise (En €)

Ce poste retrace les moyens en nature ou en espèces reçus par l'Association depuis sa création en vue d'assurer sa mission (subventions d'investissement renouvelables, libéralités ayant caractère d'apport).

Ce poste est complété par l'affectation des résultats de l'activité associative (dons, ventes de Cartes de Voeux etc.).

#### Mouvements en 2019 : (En €)

Donation	77 827,81
Régularisation donation DECIDEM	-100,00
Régularisation affectation utilisation fonds Opération Brioche 2015	-5 971,51
<b>TOTAL</b>	<b>71 756,30</b>

### Note n° 15 : Réserves (En €)

Les différents postes de réserves :

- > excédents affectés à l'investissement,
- > réserve de trésorerie,
- > autres réserves, dont la réserve de compensation qui s'élève à 6 048 962,27 euros et la réserve pour la rémunération des personnes handicapées pour un montant de 1 427 932,90 euros.

#### TABLEAU DE VARIATION DES RÉSERVES

NATURES DES RÉSERVES	DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS EXERCICE(1)	REPRISES EXERCICE(1)	AUTRES MOUVEMENTS	FIN EXERCICE
Réserve d'investissement	11 456 918,27	0,00	0,00	1 090 855,81	12 547 774,08
Réserve de trésorerie	1 728 238,47	0,00	0,00		1 728 238,47
Autres réserves	9 642 716,17	13 554,70	0,00	1 124 581,22	10 780 852,09
<b>TOTAL</b>	<b>22 827 872,91</b>	<b>13 554,70</b>	<b>0,00</b>	<b>2 215 437,03</b>	<b>25 056 864,64</b>

(1) Contrepartie comptes 68 pour les dotations et 78 pour les reprises.

## Note n° 16 : Résultat sous contrôle de tiers financeurs (RAN)

Le résultat sous contrôle de tiers financeurs est de 658 964,16 euros et représente :

- › Les déficits de 2012 à 2015 des établissements sous contrôle de l'A.R.S. (principalement des ESAT) pour -361 941,84 euros.
- › Les résultats des exercices antérieurs repris en 2019 des établissements et services sous contrôle de l'A.R.S. pour 645 168,74 euros (amendements CRETON IME).
- › Les déficits des exercices 2017 à hauteur de - 16 044,53 euros d'un service sous contrôle de l'A.R.S. qui sera repris en 2020 par affectation des résultats 2019.
- › Les résultats 2018 des IME (CRETON) non repris à affecter en 2020 pour 155 090,07 euros.
- › Le résultat antérieur de 88,78 euros d'un service grand handicapé (service fermé) à affecter en 2020.
- › Les résultats 2018 du service tutélaire sous contrôle de la cohésion sociale pour 59 568 euros.
- › Les résultats affectés au financement de Crédits non reconductibles à hauteur de 167 034,98 euros.

## Note n° 17 : Résultat de l'exercice gestion contrôlée

Les déficits et les excédents de 2019 des établissements sous contrôle de l'A.R.S. et de la Direction Départementale de la cohésion sociale ou du Conseil Départemental 54 s'élèvent à 3 102 367,37 euros. Ils seront affectés selon les dispositions prévues dans les différents contrats.

Concernant le CPOM tripartite, notons les nouvelles modalités d'affectation des résultats, articles 7,3 :

«Le gestionnaire est libre d'affecter à la fin de chaque exercice, «hors amendements CRETON», ses résultats. L'affectation des résultats devra toutefois s'effectuer en fonction des moyens et actions à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le contrat. Il est également tenu compte des projets d'investissement du gestionnaire. (...)»

Les affectations des résultats 2019 des établissements sont proposées et votées lors de l'Assemblée Générale de l'A.E.I.M.

## Note n° 18 : Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables

Ce poste concerne des subventions CNSA (PAI), des subventions versées par le Rotary Club, des fonds collectés au titre de la Taxe d'Apprentissage et des subventions relevant du Fonds d'Intervention Régionale.

## Note n° 19 : Provisions réglementées

- › Les provisions de trésorerie ont été constituées avec l'autorisation de l'A.R.S. et du Conseil Départemental 54 dans les établissements sous leur contrôle. Elles ne pourront être reprises qu'avec leur accord.
- › Cumul des crédits non reconductibles destinés à soutenir l'investissement versés par l'ARS.



## Note n° 20 : État des provisions et des fonds dédiés à la clôture de l'exercice (En €)

NATURES DES PROVISIONS	DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE	AUTRES MOUVEMENTS	FIN EXERCICE
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					
RESERVE TRESORERIE	136 332,62				136 332,62
PROV. POUR RENOUVELLEMENT IMMOS	1803 891,26	269 510,00	73 294,39		2 000 106,87
DIFF. REALISAT. ELEMENTS ACTIF	1 371 883,15	80,00	4 059,00		1 367 904,15
<i>sous total a</i>	<i>3 312 107,03</i>	<i>269 590,00</i>	<i>77 353,39</i>	<i>0,00</i>	<i>3 504 343,64</i>
<b>PROVISIONS RISQUES &amp; CHARGES</b>					
PROVISIONS POUR LITIGES	28 474,00	201 479,25	28 474,00		201 479,25
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	0,00				0,00
PROV. PENSIONS ET OBLIG. SIM.	0,00				0,00
PROV. POUR GROSSES REPARATIONS	0,00				0,00
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	55 134,14	15 900,00	2 620,00		68 414,14
<i>sous total b</i>	<i>83 608,14</i>	<i>217 379,25</i>	<i>31 094,00</i>	<i>0,00</i>	<i>269 893,39</i>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>					
SUR STOCKS ET EN COURS	209 428,31	58 223,88	86 063,81		181 588,38
SUR AVANCES & ACOMPTES VERSES/CDE	0,00				0,00
SUR COMPTES REDEVABLES	547 829,09	28 018,19	38 594,13		537 253,15
SUR COMPTES CLIENTS	29 431,43	27 136,01	2 744,94		53 822,50
SUR AUTRES CREANCES	144 418,46	889,80	14 292,01		131 016,25
SUR COMPTES FINANCIERS	188 650,28	85 830,03	143 726,18		130 754,13
<i>sous total c</i>	<i>1 119 757,57</i>	<i>200 097,91</i>	<i>285 421,07</i>	<i>0,00</i>	<i>1 034 434,41</i>
<b>PROV./IMMOBILISAT. FINANCIERES</b>	1 784,40				1 784,40
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	3 546 303,17	534 023,50	801 078,79		3 279 247,88
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>8 063 560,31</b>	<b>1 221 090,66</b>	<b>1 194 947,25</b>	<b>0,00</b>	<b>8 089 703,72</b>
Dont dotations et reprises :					
EXPLOITATION		331 647,13	172 788,89		
FINANCIERES		85 830,03	143 726,18		
EXCEPTIONNELLES (dont fonds dédiés)		803 613,50	878 432,18		

## Note n° 21 : Fonds dédiés

Les dotations 2019 s'élèvent à 534 023,50 € et se décomposent comme suit :

- Opération Brioches 2019 : l'excédent de ressources obtenu à hauteur de 147 079,65 € est dédié à l'abondement du «Fonds de solidarité» propre à l'AEIM (cf note n°37).
- Les Crédits Non Reconductibles perçus et non engagés sur cet exercice s'élèvent à 199 320 €. La nature de ces crédits porte sur des gratifications de stagiaires, les systèmes d'information, renforcement en personnels, transport et formation.
- Subvention AGEFIPH pour un montant de 34 661,50 € (DEA).
- Subvention FIR pour un montant de 42 311 € (DEA) et 70 427,75 € (EMASCO).
- Fonds perçus pour les établissements et les sections non utilisés d'un montant de 40 223,60 € (suivis dans le dossier siège et fléchés par établissement et section).





Les reprises pour un montant de 801 078,79 € portent essentiellement sur :

- › Les indemnités de départ en retraite pour 181 322,10 €.
- › Pôle de Compétence et de Prestations de Externalisées (PCPE) pour 162 500 €.
- › Financements de postes pour 249 274 € «APPUI A L'EMPLOI» et pour le financement de formations soit 49 650,07 € «APPUIS SOUTIENS FORMATIONS».
- › Reprises de CNR (gratifications de stagiaires, formation) pour un total de 139 500,04 €.
- › Subvention FIR pour un montant de 18 832,58 € (DEA).

## Note n° 22 : Dettes (En €)

- › Classement par échéance

DETTES	BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		A UN AN AU +	A + D'UN AN	A + DE 5 ANS
EMPRUNTS (1) & DETTES ETAB. DE CREDIT	15 906 513,40	957 656,06	3 589 117,11	11 359 740,23
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV. (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	3 230 459,05	3 230 459,05	0,00	0,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	8 159 038,06	8 159 038,06	0,00	0,00
DETTES SUR IMMOB. & COMPTES RATTACHES	780 104,05	780 104,05	0,00	0,00
AUTRES DETTES	567 718,54	567 718,54	0,00	0,00
AVANCES ACOMPTES RECUS / CDE EN COURS	468,90	468,90	0,00	0,00
REDEVABLES CREDITEURS	16 278,22	5 658,22	0,00	10 620,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	126 587,58	112 970,84	10 189,74	3 427,00
<b>TOTAL DES DETTES TOTAL DES DETTES</b>	<b>28 787 167,80</b>	<b>13 814 073,72</b>	<b>3 599 306,85</b>	<b>11 373 787,23</b>
(1) Emprunts souscrits ou débloqués cours exercice	6 064 700,00			
Emprunts remboursés cours exercice	736 666,89			

- › Congés à payer:

- Entreprise Adaptée : Les droits à congés acquis au 31.12.2019 par les salariés de l'A.P.P.S. sont de 203 128 euros charges sociales et fiscales incluses. Par rapport à 2018, la variation est de - 2 968 euros.
- Autres établissements : Les droits à congés acquis au 31.12.2019 par l'encadrement sont de 3 727 743,04 euros charges sociales et fiscales incluses. Par rapport à 2018, la variation est de - 316 191,66 euros.

## C/ - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Note n° 23: Achats et ventes de marchandises

Il s'agit principalement de la vente de pare-soleil fabriqués et achetés en interne.

### Note n° 24 : Ventilation du chiffre d'affaires / produits des activités courantes (En €)

<b>VENTES DE MARCHANDISES :</b>		332 094,34
<b>PRODUCTION VENDUE (ESAT ET EA):</b>		16 145 391,94
<b>PRODUITS DES TARIFICATIONS :</b>		65 763 023,34
Dotation CPOM des ESAT :	14 380 952,00	
Dotation CPOM des I.M.E., M.A.S. et S.S.E.S.D.	26 845 873,00	
Dotation CPOM des Foyers:	19 952 664,00	
Prix de journée des Foyers et CRETON (dont participations des résidents)	3 970 288,36	
Dotation globale du service tuteur	538 762,00	
Autres financeurs (RAPH - Belgique)	74 483,98	
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES :</b>		1 479 744,46
Il s'agit : De remboursements de repas dans les ESAT, De participations des Usagers à leur hébergement dans les foyers de jour Du forfait journalier		
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES :</b>		<b>83 720 254,08</b>

### Note n° 25 : Subventions d'exploitation

Il s'agit principalement d'une subvention versée par l'État à l'Entreprise Adaptée, des subventions des communes et du financement de formation par le Fonds d'Intervention Régional.

### Note n° 26 : Aide aux postes personnes handicapées

L'Etat participe à la rémunération des Travailleurs Handicapés de telle sorte qu'ils puissent percevoir une rémunération égale à la garantie de ressources.





## Note n° 27 : Autres produits de gestion courante

Il s'agit principalement :

- › de l'A.P.L. perçue par les Foyers ;
- › d'émoluments versés par les majeurs protégés au service tutélaire ;
- › Remboursement de charges salariales (comptes épargne temps et contrats d'avenir) ;
- › de remboursements de frais et d'indemnités journalières.

## Note n°28 : Transferts de charges d'exploitation

Les transferts de charges sont essentiellement constitués des remboursements d'assurance.

## Note n° 29 : Informations diverses :

Ventilation de l'effectif (en nombre de personnes) au 31/12/2019 :

- › Effectif mensuel au dernier jour du mois ayant un contrat
  - Effectif CDI : 1104
  - Effectif CDD : 139
  - Entreprise Adaptée : 173
- › Travailleurs Handicapés :
  - ESAT (en contrat CAST) : 1 156

**Honoraires des Commissaires aux comptes:**

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 124 285,76 euros.

## Note n° 30 : Résultat exceptionnel (En €)

Le résultat exceptionnel s'élève à 953 165,05 euros, sa composition est :

Dons et legs reçus	234 576,46
Plus value sur cession d'immobilisation	9 672,42
Pénalités amendes dommages et intérêts (versés - perçus)	-25 504,00
Pénalités de retard versées par les entreprises lors de la construction du foyer COLLON	299 287,84
Variation entre dotations et reprises des subventions pour renouvellement	-196 215,61
Produits antérieurs DDTMO (ESAT - E.A. production)	495 518,61
Régularisation de CET (comptes épargne temps sénior) exercices antérieurs	-19 528,78
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	120 974,83
Remboursement de sinistres	17 579,03
Remboursement de régularisations retraites	23 441,73
Divers	-6 637,48

## Note n° 31 : Formation du résultat (En €)

ETABLISSEMENT	GESTION CONTROLEE						GESTION PROPRE	
	SOLDE COMPTE RESULTAT	REPRISE RESULTAT	VARIATION CONGES PAYES	REPRISE RESERVE COM-PENSATION	EXCEDENT 2019 A AFFECTER	DEFICIT 2019 A AFFECTER	EXCEDENT 2019 BILAN	DEFICIT 2019 BILAN
I.M.E. LES 3 TILLEULS	204 861,69		-11 094,18		193 767,51			
I.M.E. CAREL	364 774,18	409 403,00	-4 644,48		769 532,70			
I.M.E. G. FINANCE	155 791,05	23 082,19	-5 471,07		173 402,17			
I.M.E. LES ORCHIDEES	112 322,81	16 841,66	-4 532,46		124 632,01			
I.M.E. C. MONET	77 283,17	133 607,87	-18 594,07		192 296,97			
I.M.E. J. L'HOTE	14 014,79	62 234,02	-23 955,46		52 293,35			
S.S.E.S.D.	97 907,41		-36 510,42		61 396,99			
M.A.S.	153 056,20		-25 619,07		127 437,13			
E.S.A.T. PIENNES	53 137,91		-5 005,10		48 132,81			-47 568,10
E.S.A.T. HEILLECOURT	24 941,77		-3 915,37		21 026,40		105 389,06	
E.S.A.T. VILLERS	40 619,49		1 212,20		41 831,69			-354 666,05
E.S.A.T. LIVERDUN	37 215,70		-867,53		36 348,17			-56 257,66
E.S.A.T. LUDRES	27 135,76		-4 557,86		22 577,90		22 252,09	
E.S.A.T. PONT-A-MOUSSON	29 527,16		3 959,99		33 487,15		349 797,67	
E.S.A.T. BRIEY	324 492,92		-812,97		323 679,95			-13 532,24
E.S.A.T. LUNEVILLE	117 421,76		-12 923,24		104 498,52			-47 976,00
E.S.A.T. ST-NICOLAS	29 640,05		-4 475,68		25 164,37			-14 511,46
FOYER E. CIBULKA SAMSAH	18 441,67		2 490,89		20 932,56			
FOYER E. CIBULKA CD	43 391,22		-18 961,22		24 430,00			
FOYER VILLERS	50 927,82		-1 858,96		49 068,86			
FOYER Les Erables	45 156,46		3 302,99	26 449,23	74 908,68			
RESIDENCE DU PARC	89 630,75		-4 160,62		85 470,13			
LES SAULNIERS	-49 807,84		-2 096,52			-51 904,36		
EAU-VIVE	67 056,80		-5 026,60		62 030,20			
RESIDENCE HAUCOURT	-19 636,99		-22 901,99			-42 538,98		
LES AULNES	44 735,78		-16 033,98		28 701,80			
FOYER La HOUBLONNIERE	69 763,87		-11 100,25		58 663,62			
FOYER COLLON	231 811,51		-381,46	71 510,16	302 940,21			
FOYER COLLON FAM	51 780,15		10 835,44		62 615,59			
MICHELET SAMSAH	6 647,72		-2 331,94		4 315,78			
MICHELET FAM	74 255,02		-7 238,99		67 016,03			
MICHELET CD	104 756,07		-7 148,74	2 568,39	100 175,72			
PRE ST-CHARLES SAMSAH	11 949,70		-152,18		11 797,52			
PRE ST-CHARLES CD	45 043,33		-5 950,20	2 409,75	41 502,88			
FOYER ARC EN CIEL	42 319,05		-14 274,26		28 044,79			
FOYER LE TOULOIS FAM	22 281,29		-5 277,77		17 003,52			
FOYER LE TOULOIS CD	-29 615,10		-3 804,08			-33 419,18		
S.A.V.S.	20 454,03		3 087,21		23 541,24			
SIEGE	427 709,71		7 376,16		435 085,87			
ACHATS MUTUALISES	-171 040,85				-171 040,85			
SERVICE SOCIAL	-11 477,36		-1 880,39			-13 357,75		
SERVICE TUTELLES	51 689,74		4 806,00		56 495,74			
ASSOCIATION								-30 602,49
A.P.U.P.							3 101,46	
RESIDENCE MARIE							13 330,00	
ENTREPRISE ADAPTEE							459 551,26	
CUISINE CENTRALE							80 833,62	
<b>TOTAL</b>	<b>3 102 367,37</b>	<b>645 168,74</b>	<b>-256 488,23</b>	<b>102 937,53</b>	<b>3 735 205,68</b>	<b>-141 220,27</b>	<b>1 034 255,16</b>	<b>-565 114,00</b>
					<b>3 593 985,41</b>		<b>469 141,16</b>	
							<b>4 063 126,57</b>	



## C/ - ENGAGEMENTS

### Note n° 32 : Engagements pris en matière de retraite (En €)

La méthode d'évaluation appliquée est dite prospective, toutes les personnes sont prises en compte dans le calcul de la valorisation des indemnités de départ en retraite et fonction des paramètres

- › Salariés : CDI
- › Age de la retraite : 62 ans
- › Evolution annuelle des salaires : 1,5%
- › Taux monétaire : 1,2 %
- › Table de mortalité INSEE T68 France métropolitaine
- › Taux de charges patronales : 38,72 %
- › Taux de taxe sur les salaires : 6,60 %
- › Turn Over : moyen

Indemnités de départ en retraite provisionnées au bilan 2019 (fonds dédiés et provisions pour charges)	591 213,57
Montant de l'engagement restant au 31/12/2019	6 229 764,43
Total de la valorisation de l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière à la clôture de l'exercice	6 820 978,00

### Note n° 33 : Rémunérations

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il n'a pas été versé de rémunérations et d'avantages en nature aux trois plus hauts dirigeants bénévoles en 2019.

### Note n° 34 : Sûretés réelles accordées (En €)

ÉTABLISSEMENT	PRÊTS DONNANT LIEU À GARANTIE BANCAIRE	GARANTIES AFFECTÉES À UN ENGAGEMENT	
	DETTE AU 31/12/2019	MONTANT	TYPE ET GARANTIE
ESAT A. Lanciot (LUDRES)	1 509 410,80	754 705,40	Nantissement BMTM Crédit coopératif
ESAT A. Lanciot (HEILLECOURT)	7 999,81	192 000,00	Hypothèque
ESAT Val-de-Lorraine (PONT-A-MOUSSON)	189 462,50	790 800,00	Hypothèque
SIEGE	301 600,00	998 400,00	Hypothèque
S.S.E.S.D.	110 925,00	306 000,00	Hypothèque
ENTREPRISE ADAPTEE	190 767,03	335 000,00	Hypothèque

## Note n° 35 : Crédit-bail (En €)

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT BAIL							
POSTES DU BILAN	REDEVANCES PAYÉES		REDEVANCES RESTANT À PAYER				VALEUR DE RACHAT
	DE L'EXERCICE	CUMULÉES	JUSQU'À 1 AN	+ 1 AN À 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAL À PAYER	
Autres immobilisations incorporelles							
Terrains	5 403,15	68 335,54	5 564,21	1 416,79	0,00	6 981,00	0,05
Constructions	114 618,99	1 449 626,34	118 035,59	30 054,94	0,00	148 090,53	0,95
Installation Technique matériel & outillage	29 337,64	198 752,77	27 488,17	570,07	0,00	28 058,24	2 109,82
Autres immobilisations corporelles	71 662,94	239 343,65	53 500,92	75 811,79	0,00	129 312,71	26 655,70
	221 022,72	1 956 058,30	204 588,89	107 853,59	0,00	312 442,48	28 766,52

## E/ - AUTRES INFORMATIONS

### Note n° 36 : Fonds des Majeurs Protégés

Le montant total de l'ensemble des comptes gérés des Majeurs Protégés, pour lesquels l'Association a reçu mandat de gestion, au titre du Service de Tutelles s'élève à 32 464 K€.

Cette somme n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation qui aurait du aboutir à l'inscription en créances et dettes d'une somme d'un égal montant.

## F/ - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES

### Note n° 37 : CER Opération Brioches (En €)

En 2019, la comptabilisation de l'opération Brioches a été modifiée, passant d'une comptabilisation achat/vente de brioches (dans le cadre de manifestations exonérées et déclarées en Préfecture) à une comptabilisation en dons (campagne d'appel à générosité publique) de marge brute (différence entre les dons perçus et la contrepartie non-significative qu'est le coût des brioches).

EMPLOIS	COMPTE DE RESULTAT	RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	COMPTE DE RESULTAT
Frais d'appel à la générosité du public	10 586,94	Dons manuels non affectés	191 460,76
Frais de fonctionnement (achats de brioches)	38 748,67	Autres produits (subventions, produits financiers)	4 954,50
Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	49 335,61	Total des ressources de l'exercice inscrits au compte de résultat	196 415,26
Excédent de ressources de l'exercice	147 079,65	Insuffisance de ressources de l'exercice	0,00



Cet excédent est comptabilisé en fonds dédié au bilan 2019, pour alimenter un fonds de solidarité.

L'AEIM a créée en 2017 un fonds de solidarité composé aujourd'hui de 2 poches :

- Une poche destinée à financer les situations d'urgence des personnes accompagnées (abondement via les résultats des opérations brioches 2017 et 2018).
- Une poche destinée à accompagner des familles dans une logique de répit (financement excédent de ressources obtenu en 2019).

